

Exercice Budgétaire : 2016

Fonction : 56 Technologies de l'information et de la communication

**Thème : Innovation numérique et sociale**

**Objet : INS'pir - Innovation Numérique et Sociale' projet d'initiative régionale**

## DELIBERATION CADRE

La commission permanente du Conseil régional Nord Pas de Calais – Picardie réunie le 23 septembre 2016, dûment convoquée par son Président le 08 septembre 2016, à 11 heures, Salle des délibérations – 15 Mail Albert 1<sup>er</sup> à Amiens, sous la présidence de Monsieur Xavier BERTRAND,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2016, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n°2016.0004 du 4 janvier 2016 portant délégation à la Commission Permanente,

Vu la délibération n°2016.0165 des 26 et 27 mai, adoptant le règlement budgétaire et financier,

**Vu l'avis émis par la Commission Au travail (formation, relation avec les entreprises, développement économique, apprentissage, innovation numérique et sociale) lors de sa réunion du 16 septembre 2016,**

### CONSIDERANT / PREAMBULE :

Considérant la richesse de l'éco-système numérique du Nord Pas de Calais Picardie,

Considérant l'ambition régionale de stimuler l'innovation numérique dans toutes ses politiques et tous ses territoires,

Considérant la volonté de l'institution d'avoir sur l'innovation numérique une approche inspirée de l'innovation sociale qui met les nouvelles possibilités techniques au service des besoins et des usagers,

Considérant les moyens réservés au budget 2016 sur cette thématique.

## DECIDE

Par 39 voix « Pour », 17 voix « Abstention »

L'adoption des principes et modalités de mise en oeuvre d'un nouveau dispositif dédié à l'innovation numérique et sociale, INS'pir (innovation numérique et sociale, projet d'initiative régionale).

## AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

**Étaient présents (48) :** Mmes Sabine BANACH-FINEZ, Florence BARISEAU, MM. Xavier BERTRAND, Vincent BIRMANN, Mme Elizabeth BOULET, MM. Jean-Yves BOURGOIS, Salvatore CASTIGLIONE, Mme Agnès CAUDRON, M. Jean CAUWEL, Mme Karine CHARBONNIER, M. Sébastien CHENU, Mme Mireille CHEVET, MM. Christophe COULON, Jacques DANZIN, Gérald DARMANIN, François DECOSTER, Guillaume DELBAR, Mmes Marguerite DEPREZ-AUDEBERT, Mélanie DISDIER, M. Martin DOMISE, Mmes Christine ENGRAND, Anne-Sophie FONTAINE, Brigitte FOURÉ, MM. Luc FOUTRY, Paul-Henry HANSEN-CATTA, Mme Françoise HENNERON, M. Sébastien HUYGHE, Mme Béatrice LACROIX-DESESSART, MM. Nicolas LEBAS, Daniel LECA, Mme Chantal LEMAIRE, M. Sébastien LEPRETRE, Mmes Marie-Sophie LESNE, Valérie LÉTARD, M. Frédéric LETURQUE, Mmes Faustine MALIAR, Manoëlle MARTIN, MM. Adrien NAVE, Frédéric NIHOUS, Mmes Isabelle PIÉRARD, Patricia POUPART, MM. Philippe RAPENEAU, Jean-François RAPIN, Mmes Monique RYO, Sylvie SAILLARD, MM. Serge SIMEON, Jean-Richard SULZER, Mme Mylène TROSZCZYNSKI.

**Pouvoirs donnés (8) :**

**Groupe Les Républicains et apparentés (3) :**

M. Jean-Pierre BATAILLE, donne pouvoir à M. Sébastien LEPRETRE, Mme Natacha BOUCHART, donne pouvoir à Mme Faustine MALIAR, Mme Brigitte LHERBIER, donne pouvoir à M. Philippe RAPENEAU.

**Groupe UDI – Union Centriste (1) :**

Mme Stéphanie DUCRET donne pouvoir à M. Salvatore CASTIGLIONE,

**Groupe Front National – Rassemblement Bleu Marine (4) :**

M. Laurent BRICE, donne pouvoir à Mme Mireille CHEVET, Mme Marie-Christine DURIEZ, donne pouvoir à M. Vincent BIRMANN, M. Philippe EYMERY, donne pouvoir à M. Paul-Henry HANSEN-CATTA, M. Michel GUINIOT, donne pouvoir à Mme Sylvie SAILLARD,

DECISION DE LA COMMISSION PERMANENTE:

**Xavier BERTRAND**

**ADOpte DANS SON INTEGRALITE**

**Président du Conseil régional**

Contrôle de légalité en Préfecture de Région le : 7 octobre 2016

NOM DE L'OPERATION : INS'pir – Innovation Numérique et Sociale'projet d'initiative régionale.

## PRESENTATION DU PROJET :

Dans le cadre de la nouvelle feuille de route régionale relative au numérique, un premier dispositif est proposé sur le sujet de l'innovation numérique et sociale, INS'pir (Innovation Numérique et Sociale, projet d'initiative régionale).

Ce dispositif vise à stimuler l'émergence et le développement d'innovations numériques, imaginées par et pour les habitants, afin de répondre à des besoins et aspirations de la société régionale (dans tous les domaines, dans tous les territoires) qui ne trouve pas actuellement de réponses satisfaisantes dans l'offre publique ou privée.

Par un appui à l'organisation d'événements créatifs, rencontres ou de groupes de travail multidisciplinaires, puis une aide à la maturation des idées ainsi émergées (passage de l'idée au projet, puis à l'expérimentation), la Région dote son action sur le numérique d'un outil novateur qui positionnera les Hauts de France en tête des régions les plus innovantes, sur l'innovation numérique et sociale.

Il est à noter que les principes et modalités d'action proposés ont fait l'objet d'une concertation à la fois interne via le réseau des référents numériques « numériciens » (des Directions) et externe (mobilisation d'un premier cercle d'experts, territoires et structures relais).

### **Constats, besoins et définitions:**

#### Le numérique

Le numérique est partout, 85% des français accèdent à internet via des ordinateurs, tablettes, smartphones. Les capteurs, les données circulent et enrichissent la circulation des informations. Par les réseaux, mais surtout par les usages et services, dans la formation, le transport, le tourisme, la santé, la gestion de l'énergie... le numérique dépasse son statut d'outil et transforme la société régionale, génère de nouveaux modèles dans un nouveau rapport au temps, à l'espace, à la connaissance, aux autres...

Pour accompagner cette transition, que certains disent « fulgurante », la Région se dote d'un cadre intervention (la feuille de route numérique des Hauts de France, « Hauts 2.0 France ») qui comporte 4 axes visant à accompagner la transition numérique globale et durable de notre région :

- Garantir l'équité d'accès au très haut débit : le développement des réseaux (dont le très haut débit), est un socle nécessaire à l'ensemble du numérique, comme pour toutes politiques et territoires régionaux,
- Relever le défi de l'emploi en s'appuyant sur le numérique : la filière est créatrice d'emploi, elle est un point d'appui pour soutenir la transition numérique globale de l'économie régionale et nécessite de nouvelles modalités pour former à de nouveaux métiers,
- Réussir le pari des usages et de l'innovation : le développement des usages et services numériques donne sens à ces outils s'ils sont mobilisés pour répondre aux enjeux régionaux (dans tous les domaines de la vie professionnelle ou personnelle des habitants, dans tous les territoires),
- Fédérer les acteurs de la transition numérique : coordonner les numérique en interne et en externe pour partager l'expérience et mobiliser les financements.

L'axe relatif aux usages et services vise à la diffusion, la structuration et l'appropriation du numérique dans l'ensemble des politiques thématiques régionales et dans l'ensemble des stratégies intercommunales. Ce

domaine étant en permanente évolution, il convient de compléter cet axe par un outil permettant à la région de maintenir et renforcer son avance en matière d'innovation.

### L'innovation numérique et désormais sociale

Deux constats sont fait :

- Dans le numérique, l'innovation est permanente (2003-les blogs, 2005-les réseaux sociaux, 2009-imprimantes 3D, 2010-capteurs sous-cutanés, 2012-big data...), amenant de nombreuses opportunités mais aussi de nouveaux modèles économiques et posant des questions éthiques. Il semble donc souhaitable que la Région se dote d'une action dédiée à l'accompagnement (stimulation, soutien, diffusion large...) des innovations numériques.
- Dans le numérique, l'innovation était principalement technologique et portée par les laboratoires et les entreprises (vision linéaire et technologique). Elle devient une innovation par l'usage et les usagers, partant des besoins sociétaux. L'innovation numérique rejoint l'innovation sociale dans les finalités et méthodes : partir des besoins exprimés par les usagers, les croiser avec le potentiel du numérique exprimé par les « experts » du numérique, pour trouver des solutions nouvelles génératrices d'activités et largement diffusables dans une logique d'innovation ouverte et collaborative (voir le schéma global du processus).

La définition proposée pour l'innovation numérique et sociale est donc :

*L'innovation numérique et sociale consiste à élaborer, via l'ensemble des outils et pratiques numériques, des réponses nouvelles à des besoins sociétaux non satisfaits dans les conditions actuelles du marché.*

Elle se caractérise par :

- la mise en perspective territoriale des besoins exprimés ;
- l'implication des bénéficiaires, et futurs usagers,
- la transversalité et la multidisciplinarité ;
- l'usage de méthodes collaboratives ;
- des modèles économiques hybrides ;
- la création de valeur privilégiant l'usage
- la reproductibilité imaginée dès le départ ;
- la diffusion et le partage
- la logique d'innovation ouverte et collaborative (logiciel libre...) ;
- l'expérimentation permettant l'échec-essai ;

Elle est complémentaire à l'innovation technologique (issue des laboratoires et des entreprises, centrée sur les ruptures).

### **Le dispositif proposé :**

La Région pourrait intervenir à plusieurs moments du processus d'aide à l'émergence d'innovations :

- Mobiliser des moyens pour l'organisation d'événements (animations, rencontres, Hackathon, groupes de travail collaboratifs...) permettant l'expression des besoins et attentes des habitants ou acteurs régionaux et permettant de les croiser avec les acteurs et experts du numérique (start-up, hackers, makers, innovateurs...) qui pourront co-imaginer les solutions, projets et prototypes...et faire foisonner les innovations.
- Mobiliser des moyens pour soutenir la maturation des projets et les expérimentations (en « code ouvert » partageable ; en mode collaboratif) les plus prometteuses (jury pluridisciplinaire), en permettant l'échec (qui est apprenant), pour les amener vers les dispositifs ou acteurs habituels de la création d'activité.
- Mobiliser des moyens pour faciliter la documentation de ces expérimentations, la capitalisation et la diffusion large de ces biens, services, « code » (via un espace en ligne et une animation dans une logique de « innovation store »).

Ce processus d'aide à l'émergence d'innovations serait alors utilisable à la fois dans tous les domaines d'intervention régionale et dans tous les territoires.

Un principe prévaudra : la subsidiarité :

- INS'pir viendra s'articuler et compléter les dispositifs existants visant eux aussi à stimuler l'innovation : innovation sociale, projets d'étudiants, innovation technologique, innovation dans les quartiers...
- Il s'articulera et prendra pied dans le réseau en développement de lieux dédiés à l'innovation numérique dans les territoires.
- Il viendra stimuler l'innovation numérique dans les stratégies thématiques régionales (culture, santé, transports...) et dans les stratégies territoriales (feuilles de route numérique des intercommunalités).
- 

La Région interviendra selon plusieurs modalités :

- Stimuler le foisonnement des innovations :

La Région pourra soit conduire en propre des « animations/événements » INS'pir sur les politiques régionales, soit soutenir des actions « animations/événements » INS'pir locales (sur des thématiques régionales ou locales ; dans le cadre d'une charte INS'pir garantissant le respect de la méthode et des attendues de la Région) prenant appui sur ces lieux d'innovations numérique dans les territoires.

Pour le soutien à des actions par des tiers, la Région interviendra au maximum à 50% et dans la limite de 12.500 euros de part Région (coût total de 25.000 euros).

- Soutenir la maturation et les expérimentations :

La Région se dotera d'un comité multidisciplinaire capable de recevoir, qualifier et surtout guider, les idées et projets vers des structures existantes permettant de faire murir ces projets en qualité, en portée et en diffusabilité.

Pour les projets mûrs et nécessitant des moyens permettant une expérimentation (pour faire « preuve de concept »), la Région pourra soutenir en direct les projets les plus prometteurs à hauteur de 5.000 euros de fonctionnement et 5.000 euros d'investissement maximum par projet.

Elle financera, à hauteur de 5.000 euros maximum par projet, des structures chargées d'aider la maturation d'idées en projets. Ces expérimentations devront être imaginées et réalisées le plus possible en « code ouvert » pour en garantir la diffusion et le partage et dans le respect d'une charte.

Dans les cas de territoires ou lieux numériques dotés d'une ingénierie suffisante, la Région déléguera une enveloppe afin qu'ils accompagnent, dans la proximité, l'innovation numérique et sociale dans les mêmes conditions que le Conseil régional.

- Garantir la durabilité, la mutualisation, la capitalisation, la diffusion :

La Région via son action fédératrice facilitera les mises en relations (conseils, financeurs, structures porteuses) pour aider les porteurs des expérimentations à se diffuser et se déployer à une plus large échelle, Elle portera l' « innovation store » (plateforme, animation et partage d'expérience, diffusion dans tous les domaines thématiques et territoires, visibilité régionale et nationale).

- Un label, une charte :

Pour garantir la diffusion de l'innovation numérique et sociale tout en assurant le respect des objectifs régionaux, la Région mettra en place un label ou une marque « INS'pir » qui, dans le respect d'une charte (fondée sur la présente délibération : « par et pour les habitants (co-design) », « se donner les moyens d'impliquer les usagers », « approches collectives », « répondre à un besoin de la société régionale », « subsidiarité », multidisciplinarité », « innovation ouverte »...), pourra être attribué à des événements, structures d'accompagnement et projets/expérimentations.

Il est à noter que ce dispositif pourra bénéficier de crédits mobilisables dès le budget 2016 afin d'instruire les demandes de soutien.

	DEPENSES	DEPENSES SUBVENTIONNABLES	RECETTES	
Investissement NPDC	150 000€	150 000€	Région Hautsde France	150 000€
Fonctionnement NPDC	150 000€	150 000€	Région Hautsde France	150 000€
Investissement Picardie	100 000€	100 000€	Région Hauts de France	100 000€
Fonctionnement Picardie	200 000€	200 000€	Région Hauts de France	200 000€
<b>TOTAL</b>	<b>600 000€</b>	<b>600 000€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>600 000€</b>

Partir des besoins Faire naître des idées Les expérimenter Les diffuser

